

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION THEMATIQUE « MILIEUX NATURELS » - SAGE MARNE CONFLUENCE
16 FEVRIER 2011

Dans l'attente d'un site internet dédié au SAGE Marne Confluence, le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.fr/sage/marne-confluence>, rubrique « Documents produits »

OU

- sur le site : <http://ftp.mairie-saint-maur.com>
 Login = externe3 Mot de passe = mv951+

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
SMAM (ex-SIAAM)	M. CALVET M. TROTET	CHAMPIGNY COURTRY SMV	M. MAYEUX M. HOUARD M. LEROY Mlle NAUD
CONSEIL GENERAL 77 CONSEIL GENERAL 93 CONSEIL GENERAL 94	Mme AUGUSTE Mme BARRE M. MARTIN Mme DUFFET	CHARENTON LE PONT VILLE DE PARIS	M. GIRARD Mme TORREZ
SAN VAL MAUBUEE	Mme GORCE		
COLLEGE DES USAGERS			
VEOLIA FFPPMA 75 92 93 94 ASSO. AU FIL DE L'EAU	M. WILL M. HUETTE M. OUDIN M. JAULIN	ASSO. RIVERAINS BORDS DE MARNE NATURE ET SOCIETE ASSO. RENARD	M. FOLLET M. LAURENT M. ROY
COLLEGE DE L'ETAT			
AESN DRIEE IDF – UT EAU MISE 77	Mme BEUNKE Mme MAYET M. GUISEFFI	DRIEA – IDF – UT94 ONEMA	Mme VEERABADREN M. CORTADE M. SCHWAB

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
BROU SUR CHANTEREINE CA PLAINE CENTRALE CHAMPS SUR MARNE CHAMPIGNY	M. GILLET Mme CHARBONNIER Mme BOMBART M. LECUYER	NEUILLY SUR MARNE ENTENTE MARNE CA MARNE ET CHANTEREINE	M. TREGOUET M. MARRACQ
COLLEGE DES USAGERS			
CDCK94	M. CHERY-DROUET		
COLLEGE DE L'ETAT			
DRIEE – IDF	M. STEINMANN		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la commission a été destinataire d'un courrier d'invitation envoyé le 31 janvier 2011, accompagné d'une « Fiche acteur » à retourner le jour de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h20 par M. le Président de la Commission « Milieux naturels », M. CALVET (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras). Il évoque dans un premier temps le SIAAM dont les statuts ont évolué. Le SIAAM devient en effet le SMAM (Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras), la compétence assainissement étant transférée à la Communauté d'agglomération de la Brie Francilienne (communes de Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie) récemment constituée.

Il rappelle ensuite qu'une descente de la Marne a été organisée par l'association RENARD, le dimanche 6 février, entre la commune de Lagny et le port de Nogent-sur-Marne. Cette sortie a permis de visualiser les berges et les îles de la Marne depuis le lit de la rivière et a donc été riche en découvertes. Cela a été l'occasion d'observer l'alternance de sites relativement préservés et de sites ayant subi des pressions humaines, donnant ainsi une idée de l'ampleur du travail à produire par la commission Milieux naturels. Il précise par ailleurs qu'une partie de la Marne n'est pas navigable sur cette portion. Il a donc fallu emprunter le canal de Chelles.

M. CALVET informe ensuite qu'en tant que Président de la commission, il veillera à recueillir les avis des acteurs du territoire et à faire le lien avec les autres commissions du SAGE. Il souhaite également que le lien entre la rivière et les riverains soit évoqué dans la commission (attachement de chacun aux cours d'eau...)

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) donne la parole à M. LEROY, Président de la CLE. Ce-dernier salue les membres de la commission ici présents et propose d'effectuer un tour de table.

POINT N°1 : TOUR DE TABLE

Les participants à la réunion sont invités à se présenter ainsi que la structure qu'ils représentent, en veillant à préciser les motivations qui justifient leur participation à la commission « Milieux naturels ».

POINT N° 2 : ETAT DES LIEUX (INTERÊT, METHODE DE TRAVAIL ET CADRE DE LA COMMISSION)

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

La phase d'état des lieux marque le début de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence, qui devrait durer 5 ans. Sont entre autres précisés, l'intérêt de cette phase pour la suite du SAGE, les objectifs visés et la méthode de travail proposée.

La phase d'état des lieux constitue le socle sur lequel s'appuient les étapes suivantes d'élaboration du SAGE.

En effet, il est primordial de disposer d'un état des lieux solide, complet (mais pas exhaustif) et consensuel pour poser un diagnostic et engager le processus de réflexion sur les solutions à apporter à l'échelle du territoire du SAGE.

Concernant la méthode de travail pour constituer l'état des lieux de manière efficace (cibler les données à récupérer et solliciter la contribution des acteurs), différents outils sont présentés.

Un **fichier Excel** permettra notamment la compilation des données collectées avec une première expertise (actualisation, angle d'approche, limites, avancement dans la mise en œuvre des préconisations et des programmes d'action...). Ce travail permettra de préparer au mieux l'intervention du bureau d'étude.

Une **fiche acteur**, remise avec le courrier d'invitation et dans le dossier de séance, a une double vocation : d'une part identifier les enjeux majeurs pour le territoire du SAGE selon la perception de chaque acteur et d'autre part effectuer un premier recensement des connaissances (données/études/projets...).

A RETENIR !

Retourner la fiche acteur et la compléter au grès des échanges en commission et/ou avec l'animateur.

2. Débats - Questions

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) souhaite savoir si la Gondoire est incluse dans le périmètre du SAGE Marne Confluence.

M. DEBARRE (animateur du SAGE) répond que la confluence de la Gondoire avec la Marne est effectivement comprise dans le périmètre du SAGE suite à une demande locale d'étendre le périmètre du SAGE aux limites administratives et non pas aux limites hydrographiques, tel que défini initialement. Cependant, il n'est pas prévu que le SAGE Marne Confluence se penche sur ce cours d'eau de façon approfondie.

M. ROY (Asso. RENARD) alerte la commission sur l'attention qui devra être portée à la rédaction du Règlement du SAGE. Il estime que certaines questions sur l'applicabilité des règles prescrites n'ont pas été résolues (sanctions si infraction à une règle).

M. DEBARRE (animateur du SAGE) indique que le SAGE Marne Confluence est encore très en amont de ces préoccupations. Il ajoute qu'il manque actuellement des retours d'expériences d'autres SAGE pour évaluer l'efficacité des règlements. L'implication des services de l'Etat dans la démarche d'élaboration du SAGE et notamment lors de la phase de rédaction du Règlement devrait néanmoins permettre de tenir compte de ces interrogations.

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) demande si la fiche acteur peut être envoyée par mail pour être complétée puis retournée.

M. DEBARRE (animateur du SAGE) confirme cette possibilité. Il ajoute que la fiche acteur a été jointe au mail de pré-convocation adressé aux membres de la commission.

M. ROY (Asso. RENARD) demande à ce que puissent être cartographiés, dans le cadre du SAGE, tous les cours d'eau existants et ayant existé (aujourd'hui canalisés voire oubliés).

M. DEBARRE (animateur du SAGE) rappelle que le SAGE s'intéresse, suivant les enjeux, à l'ensemble des milieux aquatiques du territoire et pas uniquement aux cours d'eau connus à ce jour.

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) prend l'exemple du ru de Nesle et de rus sur la commune de Chelles aujourd'hui busés. Il informe également qu'il va réaliser un travail de repérage avec l'association Au fil de l'eau pour recenser les possibles exutoires d'anciens rus.

M. ROY (Asso. RENARD) note que l'objectif de réouverture d'anciens ruisseaux pourrait figurer dans le PAGD. Il explique que les nouveaux travaux (voirie, aménagement...) doivent permettre de favoriser la remise à jour des rus. Enfin, il indique que ces projets de réouverture sont souvent synonymes d'économie puisqu'ils limitent la prise en charge des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement et limitent les crues en ralentissant l'écoulement des eaux.

POINT N° 3 : ELEMENTS DEVANT FIGURER DANS L'ETAT DES LIEUX

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Il existe peu de références réglementaires ou de guide méthodologique qui précisent exactement les éléments qui doivent figurer dans l'état des lieux.

Néanmoins, il est important de préciser, dès les premières commissions, les thèmes à aborder et les informations à rechercher. Ce travail de structuration, de cadrage doit permettre d'organiser la collecte des données autour de thématiques jugées importantes par les membres de la commission.

Un **document de travail**, remis en séance, recense les « éléments » nécessaires à récupérer pour établir de l'état des lieux du SAGE. Ce document n'est pas exhaustif. Il sert d'**outil de réflexion** pour les membres de la commission et de **guide** dans la démarche de transmission des données.

A RETENIR !

Les acteurs locaux doivent s'appuyer sur le document de travail pour identifier les données dont ils disposent dans leur structure et les communiquer à l'animateur.

Des réunions de travail avec l'animateur peuvent être prévues pour discuter des données disponibles et en faire une analyse critique (cf point 2).

2. Débats - Questions

M. HUETTE (FFPPMA 75) note que le Schéma départemental à vocation piscicole (SDVP) de Paris et de sa proche couronne date de près de 10 ans et qu'il y aurait lieu de procéder à son actualisation.

M. ROY (Asso. RENARD) souhaite que le document de travail soit complété des références réglementaires du Code de l'Environnement qui régissent les SAGE. Il prend notamment l'exemple des zones humides.

Mme VEERABADREN (DRIEA-IdF) confirme l'intérêt d'intégrer la circulaire de détermination des zones humides, qui concerne les zones humides existantes et celles à restaurer. Elle remarque que la granulométrie du lit des cours d'eau doit aussi être abordée. Elle évoque à ce propos un guide pour sectoriser les cours d'eau par tronçons réalisé par l'ONEMA. Celui-ci pourrait servir d'appui à ce travail.

M. SCHWAB (ONEMA) confirme qu'il existe des documents pour faire ce travail de diagnostic. Il explique que les ouvrages sont relativement bien connus sur la Marne (dans le cadre du programme de VNF visant à restaurer les continuités écologiques), ce qui n'est pas le cas des affluents où les connaissances manquent. La plus-value à rechercher sur la Marne concerne plutôt la caractérisation des habitats.

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) rappelle que les premiers travaux vont consister à constituer la « bibliothèque » de la commission, qui plus largement a pour vocation à composer c'est la bibliothèque du SAGE. Un afflux important de documents devrait concerner la commission « Milieux naturels » du fait des sujets traités. Il fait donc appel à la participation des membres de la commission et au-delà pour enrichir cette « bibliothèque ».

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) poursuit en indiquant que la contribution de chacun évitera de reproduire les mêmes études. Par ailleurs, il mentionne l'initiative de la ville de Gournay qui a déconnecté les gouttières des particuliers au réseau d'eaux pluviales. Cette démarche pourrait être réitérée ailleurs.

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) mentionne les PLU comme des outils pouvant faire l'objet de telles préconisations.

Mme BEUNKE (AESN) complète par les schémas d'assainissement et les zonages.

M. ROY (Asso. RENARD) alerte la commission sur les limites des éléments communiqués. Il propose de réaliser des investigations de terrain pour vérifier les contenus des rapports et vérifier la bonne application de la réglementation. Il prend l'exemple du chemin de halage qui doit permettre la circulation piétonne selon la LEMA. Or, M. ROY affirme que cette obligation n'est pas respectée partout.

M. ROY (Asso. RENARD) rappelle l'opposabilité du SAGE aux documents d'urbanisme. Du fait des délais impartis pour la mise en conformité/compatibilité des PLU aux documents du SAGE, il serait opportun d'en informer les communes. Il précise d'ailleurs que le SDAGE Seine-Normandie, adopté en 2009, est aussi opposable au PLU et que ses dispositions ne sont pas forcément bien appliquées dans les documents d'urbanisme.

M. DEBARRE (animateur du SAGE) indique qu'un courrier doit être adressé à l'ensemble des communes du territoire du SAGE pour les informer des avancées du SAGE et les sensibiliser sur son opposabilité aux documents d'urbanisme, invitant les communes à s'intéresser au SAGE dès à présent et à informer la cellule d'animation du SAGE de leur avancement.

Mme MAYET (DRIEE IdF - UT Eau) évoque une plaquette produite par la MIISE PPC à destination des collectivités, qui rappelle les éléments relatifs à l'eau devant être intégrés dans leurs documents d'urbanisme. Elle ajoute que lorsque la police de l'eau est saisie pour la révision d'un document d'urbanisme, elle rappelle également ces obligations de compatibilité.

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Pour cette première réunion de la commission, tous les thèmes ne pouvant pas être abordés, il a été proposé une présentation de certains thèmes à l'échelle du territoire du SAGE. Cette démarche qui vise à mettre au même niveau les participants n'est qu'une première approche devant être plus poussée dans le cadre de l'état des lieux.

Les volets abordés ont été les suivants :

- Objectif d'atteinte du bon état/potentiel écologique pour les masses d'eau du territoire du SAGE ;
- Réseaux de suivi de la qualité hydrobiologique (réseau « réglementaire » et réseaux « locaux ») ;
- Etat actuel de la gouvernance sur la thématique « Rivière » sur le territoire ;
- Le milieu physique : première approche sur la typologie des berges, les différents faciès en présence sur le territoire ;
- Les milieux naturels remarquables, les zones humides ;
- Notion de trames Vertes et Bleues (TVB) dans différents documents de planification/programmation ;

2. Débats - Questions

M. SCHWAB (ONEMA) indique que le suivi piscicole du réseau dit « DCE » est mis en œuvre au travers d'une convention entre l'ONEMA et le SIAAP.

Mme TORREZ (Ville de Paris) fait état d'un point de suivi hydrobiologique mis en place sur la Marne au niveau de Joinville. Une première campagne de mesure a été effectuée en 2010 dont les résultats sont attendus prochainement.

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) fait part de son souhait que le SAGE puisse disposer de données de bonne qualité.

M. WILL (VEOLIA) indique disposer de données historiques en plusieurs points du territoire.

M. ROY (Asso. RENARD) note qu'une étude a été réalisée par l'IAURIF sur les rus de Chantereine et du Morbras, ciblés comme étant parmi les rus les plus problématiques en Seine-et-Marne.

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) informe qu'une demande d'arrêté de protection de biotope (APB) a été déposée pour la côte du Montgichet à Chelles.

M. ROY (Asso. RENARD) indique que le Bois Saint Martin dispose d'un APB depuis le 29 septembre 2006. Il ajoute qu'il faut s'intéresser également aux sites inscrits et aux sites classés.

Mme BARRE (Conseil Général 93) indique que Natureparif dispose d'une base de données des études et des diagnostics écologiques effectués en Ile-de-France, qui s'intègre dans le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Par ailleurs, elle précise que le schéma de l'environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) évoqué dans le diaporama n'est pas encore approuvé.

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) insiste sur le fait que les membres doivent faire remonter leurs données spontanément à l'animateur du SAGE. Il invite en particuliers les milieux

associatifs à faire part de leurs inventaires et les communes à communiquer leurs PLU, pour prendre connaissance de leur volet « écologie ». Pour cela, la fiche acteur doit être retournée au plus vite.

A RETENIR !

Ce point donne un aperçu du travail de caractérisation du territoire du SAGE qu'il faut réaliser dans le cadre de l'état des lieux.

L'animateur en appelle à nouveau aux acteurs locaux pour analyser les documents/données telles que ceux présentés en séance.

POINT N° 5 : PERCEPTION, ATTENTES DES DIFFERENTS ACTEURS SUR LA THEMATIQUE

Ce point est dédié à un échange avec la salle pour des questions, remarques diverses.

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) indique que, outre les membres de la commission, tous les acteurs du territoire non présents aujourd'hui mais pertinents sur la thématique seront consultés pour agrémenter la réflexion et le recueil bibliographique.

Mme BARRE (Conseil Général 93) propose que soit réalisée une cartographie de la propriété des berges dans le cadre du SAGE.

M. FOLLET (Asso. Riverains des bords de Marne) confirme que c'est un sujet complexe qu'il convient de clarifier.

M. HUETTE (FFPPMA 75) indique à ce sujet que les pêcheurs sont locataires des berges publiques.

POINT N° 6 : RÔLE DE CHAQUE ENTITE DU SAGE ET CALENDRIER

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Le diaporama rappelle les différentes entités qui prennent part à la démarche d'un SAGE et leur rôle spécifique : CLE, Bureau de la CLE, Commissions thématiques : Président et membres, structure porteuse, animateur du SAGE, bureaux d'études...

Il est indiqué que la rédaction du cahier des charges pour recruter un bureau d'étude va être lancée prochainement. Les attentes particulières des membres quant aux missions qui pourraient lui être confiées sont attendues dans les prochaines semaines. Les organismes financeurs (Agence de l'eau Seine-Normandie et Région Ile-de-France) seront également associés à l'élaboration de ce cahier des charges ainsi que le Bureau de la CLE. En effet, des membres du Bureau seront invités à

la commission d'appel d'offre (CAO) de la structure porteuse (Syndicat Marne Vive). La CLE confirmera le choix du prestataire retenu par la CAO, fin juin ou début juillet.

Enfin, le calendrier à moyen terme (de 2011 à fin 2012, soit la période prévue pour mener à bien la phase d'état des lieux - diagnostic) devrait consister à réunir la commission approximativement tous les 3-4 mois. Ces réunions pourront, en certaines occasions, prendre la forme de visites terrain.

A RETENIR !

Il s'agit d'un programme de travail ambitieux qui requiert la mobilisation de chaque membre dès à présent.

Le recrutement d'un bureau d'études est prévu pour septembre 2011

2. Débats - Questions

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) explique que la majeure partie du travail de réalisation du cahier des charges (en vue de recruter un bureau d'études pour les phases d'état des lieux - diagnostic du SAGE) sera effectuée par le Bureau du SAGE qui se réunira à l'issue des 4 commissions. Les membres de la commission peuvent apporter des idées et des attentes vis-à-vis des missions confiées au bureau d'études.

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) exprime son souhait de faire des visites de terrain lors de prochaines réunions de la commission. Il indique qu'une visite pourrait être organisée sur le Morbras mais il invite les participants à faire d'autres propositions rapidement dans la perspective d'une sortie courant Mai.

M. DEBARRE (animateur du SAGE) informe la commission que le compte-rendu de la réunion et le diaporama présenté seront communiqués ou rendus accessibles sur internet prochainement. A terme, un site internet dédié au SAGE Marne Confluence devrait permettre de centraliser tous ces documents.

M. CALVET (Président de la commission - SMAM) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 16h30.

Le Président de la Commission

Nicolas CALVET

